

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 JANVIER 2018

PRÉSENTS : Marc **TOURNABIEN**, Maire,
Franck **LEFEVRE**, Evelyne **LESIEUR**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**
Adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc
HERMES, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**,
Claude **OLIVETTO**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

ABSENT : Claudine **RAMELLA-PEZZA**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard **MILLE**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

-Approbation du conseil à l'unanimité

2- DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Il s'agit d'une modification budgétaire afin de régler les intérêts du crédit court terme.

Dépenses Recettes	Fonctionne- ment Investis- sement	Cha- pitre	Article	Intitulé	Montant par article
D	F	65	6522	Autres charges de gestion courante versement excédent	-600,00 €
D	F	66	66111	Charges financières : rembourse- ments intérêts emprunt	600,00 €
D	F	043	608	Ecriture d'ordre au sein d'une sec- tion : frais accessoire	2 446,53 €
R	F	042	796	Ecriture d'ordre au sein d'une sec- tion : transfert de charges	2 446,53 €

-Approbation du conseil à l'unanimité

3- REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU CONGRES DES MAIRES

Dans le cadre du congrès des maires qui s'est déroulé à Paris en novembre 2017, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement par la commune des frais supportés par madame Martine DELANGRE, conseillère municipale pour un montant de 94.90€. Monsieur le maire présente les justificatifs à l'assemblée.

Martine DELANGRE ne participe pas au vote.

-Approbation du conseil à l'unanimité

4- APPROBATION CONVENTION ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le maire indique que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en

œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.
L'ensemble du personnel de la commune est concerné. Il s'agit d'un service obligatoire.
Conditions financières : 0.36% de la masse salariale. Durée de la convention : 6 ans.

-Approbation du conseil à l'unanimité

5- AUTORISATION ENGAGEMENT ANTICIPE DEPENSES INVESTISSEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que le vote des budgets primitifs de la commune devra intervenir avant le 15 avril 2018.

Dans l'attente de l'élaboration de ces budgets le maire demande au conseil d'autoriser le mandatement des dépenses relatives aux investissements programmés en 2017 et ceux déjà engagés pour 2018, et jusqu'à concurrence du quart des dépenses ouvertes en 2017.

La délibération du conseil est obligatoire pour payer ces factures.

Imputation	Intitulé	Tiers	Montant en euros
538-21318	« Local chasse »	SARL André GOFFO	1 882,82
155-20422	Réseaux secs rue de la Rochelle et capitaine Bulard	ORANGE	2 737,68
511-21312	Ecole élémentaire	AXELEVAM	12 991.83
155-2151	Enrobé	MARTOIA	47 546,12

-Approbation du conseil à l'unanimité

6-APPROBATION MISE EN PLACE ASTREINTE

Après avis du comité technique compétent, l'instauration d'une astreinte est à organiser.

OBJET : Déneigement des voies communales pendant la période hivernale (du 2^{ème} lundi du mois de novembre au 1^{er} lundi du mois d'avril).

PERSONNES CONCERNEES : employés relevant de la filière « technique ».

Astreinte de 2 agents par période d'une semaine.

INDEMNITES : *semaine complète : 159.20€ (pas de repos compensateur),

*heures de travail effectif payées ou récupérées.

-Approbation du conseil à l'unanimité.

7- APPROBATION MISE EN PLACE ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'évaluation annuelle des agents est obligatoire.

Critères d'évaluation :

- résultats professionnels de l'agent et réalisations des objectifs,
- compétences professionnelles et techniques
- qualités relationnelles
- capacités d'encadrement et, le cas échéant, d'expertise.

-Approbation du conseil à l'unanimité.

8- MISE EN PLACE SERVITUDES DE PASSAGE DE RESEAUX RUES LA ROCHELLE ET CAPITAINE BULARD

L'enfouissement des réseaux souterrains de ces deux rues est fait. Il reste à faire l'enfouissement des réseaux aériens.

Mais il y a obligation, par endroits, de passage sur des parcelles privées.

Donc obligation d'officialisation d'une convention de servitude de passage sur ces parcelles (pour l'entretien des réseaux secs et humides par la commune).

Nécessité de l'accord des propriétaires.

-Approbation du conseil à l'unanimité

9- MISE EN PLACE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAUX SUR PARCELLES « ANCIENNE ECOLE DU CLARET »

Monsieur le maire présente au conseil municipal un projet de servitude de passage de réseaux sur les parcelles n°1825 et 2640, au profit des parcelles n°2639, 2642, 2643 et 2644 section I1 au lieudit « Le Claret ».

Il s'agit du réseau « eaux usées »

-Approbation du conseil à l'unanimité

10- APPROBATION MODIFICATIONS CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Formalisation de la participation de la commune aux apéritifs organisés par les associations locales (siège social situé dans la commune) :

-Lors des anniversaires décennaux (10,20,30 ans ...)

- et lors des assemblées générales des comités, Fédérations, districts.

La participation de la commune s'élève à 2.00€ par personne. Le but est d'éviter des demandes de subventions exceptionnelles à ce sujet.

-Approbation du conseil à l'unanimité

11- ACQUISITION VEHICULE

Le nouveau camion de la commune a été reçu fin 2017 : 86 688.00€. La facture est à payer en 2018. M. José VARESANO demande l'instauration d'une commission pour avoir l'avis technique de plusieurs conseillers lors de l'achat d'un véhicule car un problème technique a été constaté sur la lame de déneigement du nouveau camion lors de sa mise en service.

M.VARESANO propose l'achat d'un tracteur à la place de l'UNIMOG pour servir d'épareuse.

M. le maire répond que le problème technique rencontré est déjà réglé et que le choix d'acquérir un Unimog Mercedes ayant été il y a quelques années, il paraît difficile d'acquérir aujourd'hui un tracteur, le budget de la commune ne permettant pas l'achat de plusieurs véhicules.

-Approbation du conseil à l'unanimité

12- COMPTES RENDUS REUNIONS

***SIA**

- décisions modificatives au sujet de l'équipement du nouvel outillage
- Problème de jointure entre les bâtiments.
- Déchets du SIA : nouveaux bacs spéciaux étanches à acheter.
- Schéma directeur de l'assainissement à refaire avant 2020, avant la reprise de compétence par la 3 CMA.

***COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION**

- cartes de vœux distribuées
- bulletin municipal distribué fin janvier.
- vernissage lundi 21/1 macro photos à 17h30.
- expositions à la bibliothèque de fin janvier 2018 à fin février 2018 sur le thème : intérieur d'une maison des années 60.